



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le : 20/03/2023
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 18 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session extraordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 14/03/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/03/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Absents : Mme CHABERT Nadège, MM : ARNAUD Daniel, POURTIER Stéphane

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_02_01 – ADOPTION DE SEANCE A HUIS CLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-18 ;

M. le maire propose au conseil municipal de siéger à huis clos afin de délibérer sur le point de l'ordre du jour "logement locatif municipal 20 route du Coëffe".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. ADOPTE le déroulement de la séance à huis clos.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/03/2023
Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE